

Challenge VITTEL® x STRAVA 2026

1. Organisation du Jeu

La Société Nestlé Waters Marketing & Distribution, SAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 479 463 044, ayant son siège social au 34-40 rue Guynemer 92130 Issy-Les-Moulineaux (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 8 juin 2026 au 19 juillet 2026 inclus, un jeu sans obligation d'achat intitulé Challenge VITTEL® x STRAVA 2026 (ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante <https://www.letour.fr/fr/challenge-vittel>.

Ce Jeu et sa promotion ne sont pas gérés et parrainés par Facebook ni Instagram. La Société Organisatrice décharge donc Facebook et Instagram de toute responsabilité concernant tous les éléments en lien avec le Jeu, son organisation et sa promotion.

2. Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et ceux de la société gestionnaire du Jeu, ainsi que des membres de leur famille.

3. Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Site internet d'ASO (Amaury Sport Organisation) : <https://www.letour.fr/fr/challenge-vittel>
- Site internet VITTEL® : <https://www.vittel.fr/>
- Réseaux sociaux VITTEL® : Instagram (https://www.instagram.com/vittel_fr/) , Facebook (<https://www.facebook.com/VittelFR>)
- Application STRAVA : <https://www.strava.com/?hl=fr-FR>
- Bouteilles d'eau minérale naturelle VITTEL® via le QR Code présent sur l'étiquette.
- PLV en magasin

4. Dotations mises en jeu

- Un (1) lot de deux (2) places dans la Fan Car* VITTEL® pour vivre la 21ème étape du Tour de France 2026, le 26 juillet 2026, entre Thoiry (lieu de départ) et les Champs Elysées (lieu d'arrivée), 130KM. Les frais de transport jusqu'au lieu de l'évènement, de stationnement et de restauration sur place ne sont pas compris.

Le transport retour jusqu'à Thoiry est pris en charge par ASO, (Amaury Sport Organisation), société organisatrice du Tour de France.

*Fan Car = Voiture de fans

- Deux (2) vélos de type VTT adulte d'une valeur unitaire indicative de 260€ TTC.

- Dix (10) lots composés de 52 bons d'achats d'une valeur unitaire de 3€ à valoir pour l'achat d'un bidon VITTEL® 6L. La durée de validité sera mentionnée directement sur les bons. En cas d'achat d'un produit pour un montant inférieur à la valeur du bon d'achat, le montant différentiel ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

5. Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- détenir un compte STRAVA et avoir terminé le challenge VITTEL® x STRAVA 2026, sur l'application STRAVA : le challenge consiste à parcourir 171km, à réaliser sur 6 semaines, du 08/06/2026 au 19/07/2026 23h59, en vélo, vélo électrique, course en fauteuil, hand bike, vélo virtuel. La course à pied est notamment exclue.
- se connecter sur le site <https://www.letour.fr/fr/challenge-vittel> pendant les dates du Jeu via le lien de redirection qu'il aura reçu une fois le challenge accompli dans l'application STRAVA.
- s'inscrire en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire (notamment nom, prénom, adresse postale, code postal, ville, pays de résidence, adresse électronique et numéro de téléphone). Ces informations doivent être correctes et complètes afin de permettre la délivrance de la dotation en cas de gain.
- cocher la case « j'ai lu et j'accepte le règlement »
- puis valider son inscription.

La participation sera prise en compte au moment où la personne valide son inscription.

Une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse postale et même adresse mail ; même compte Strava) sera acceptée.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexacts ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

Si la Société Organisatrice décèle une ou plusieurs participations frauduleuses de la part d'un participant, elle se réserve le droit de le contacter par email pour l'informer que cette participation frauduleuse ne sera pas prise en compte.

A titre d'exemple, seront considérées comme des participations frauduleuses :

- Utilisation du même nom, du même prénom, de la même adresse postale, de différentes adresses mails, de différents numéros de téléphones. Cette liste n'est pas exhaustive.

Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

6. Détermination des gagnants

Le tirage au sort aura lieu dans un délai de 72 heures à compter de la fin du Jeu et sera effectué parmi les bulletins complétés conformément au présent règlement.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même prénom, même adresse postale et même adresse mail ; même compte Strava) pendant toute la durée du Jeu.

7. Modalités d'obtention de la dotation

Le gagnant de l'invitation pour deux (2) personnes dans la Fan Car VITTEL(r) pour l'arrivée sur les Champs-Élysées sera contacté à l'adresse qu'il aura indiquée lors de son inscription sur le site Internet du Jeu dans un délai de 72h après le tirage au sort l'ayant déterminé gagnant.

Les gagnants des deux autres dotations recevront leur dotation à l'adresse qu'ils auront indiquée lors de leur inscription sur le site Internet du Jeu dans un délai approximatif de 8 à 10 semaines à compter de l'annonce du gain. Passé ce délai, le gagnant qui n'aurait pas reçu sa dotation est invité à contacter la société gestionnaire du Jeu Service consommateurs N.W.M.D. 34-40 rue Guynemer, 92130 – Issy-les-Moulineaux. 0 806 800 125 (Service gratuit + prix appel).

La Société Organisatrice veille au bon acheminement des dotations. En cas de dommages apparents, il appartient au gagnant d'émettre des réserves auprès du transporteur dans les trois jours suivants la réception de sa dotation.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une adresse inexacte ou d'absence du gagnant à l'adresse indiquée sera tenu à sa disposition à l'adresse du Jeu "Vittel - Challenge VITTEL® x STRAVA 2026 - Service consommateurs N.W.M.D. 34-40 rue Guynemer, 92130 – Issy-les-Moulineaux. 0 806 800 125 (Service gratuit + prix appel)" pendant un délai de quatre mois à compter de la fin du Jeu. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

8. Acceptation du règlement et accès au règlement

8.1. Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

8.2. Accès au règlement

Le présent règlement est consultable sur le site officiel du Jeu <https://www.letour.fr/fr/challenge-vittel> jusqu'à 3 mois après la fin du jeu.

9. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

10. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : "Service Consommateur - Vittel - Challenge VITTEL® x STRAVA 2026 - Service

consommateurs N.W.M.D. 34-40 rue Guynemer, 92130 – Issy-les-Moulineaux. 0 806 800 125 (Service gratuit + prix appel)".

11. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet indépendant de sa volonté.

12. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit 12 mois après la fin de ce dernier, sauf pour les personnes ayant consenti à recevoir des offres spéciales et des informations sur le groupe Nestlé en France. Dans le cadre de leur traitement, ces données pourront être transmises à des sous-traitants situés hors de l'Union Européenne. Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter la « [Politique Nestlé sur la Protection des Données Personnelles](#) ». Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à Service consommateurs N.W.M.D. 34-40 rue Guynemer, 92130 – Issy-les-Moulineaux. 0 806 800 125 (Service gratuit + prix appel). En cas de réclamation non résolue directement avec la Société Organisatrice, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

13. Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.